

problèmes multiples. Ces ghettos créent une atmosphère favorisant les regroupements d'enfants avec d'autres groupes dans la rue qui adoptent un comportement asocial et qui se livrent à des actes criminels (page 59).

Dans le cadre d'une consultation nationale, le Conseil canadien de développement social a dressé la liste des conditions reliées à un comportement criminel: 1) certains traits de caractère tels que l'hyperactivité, le découragement et des réactions émotives et illogiques face à certaines situations; 2) certaines caractéristiques familiales telles qu'un excès d'autorité et un manque de suite dans la façon de discipliner les enfants, la violence familiale et de faibles liens affectifs entre les parents et l'enfant; 3) certains facteurs environnementaux tels qu'un faible revenu, les logements sociaux regroupant des familles aux prises avec de nombreux problèmes et des délinquants potentiels⁽²³⁾.

Une étude des jeunes délinquants récidivistes réalisée par le ministère des Services correctionnels de l'Ontario signale que la moitié des jeunes délinquants viennent de familles désunies, que la moitié d'entre eux vivaient avec quelqu'un d'autre que leur mère ou leur père, que la plupart quitte la maison à l'âge moyen de 14,8 ans et que 60 p. 100 d'entre eux ont un membre de leur famille qui a purgé une peine dans un établissement correctionnel⁽²⁴⁾.

Des chercheurs de Montréal identifient les facteurs suivants comme étant reliés à un comportement criminel: un patrimoine génétique et des circonstances prénatales créant des conditions neurophysiques propices au développement d'un comportement agressif et asocial; l'environnement matériel et social, surtout lorsqu'on vit dans une région urbaine avec des parents pauvres; des parents qui ne savent pas élever leurs enfants y compris un manque de surveillance, les conflits entre les parents, une discipline irrégulière ainsi que des troubles du comportement pendant l'enfance⁽²⁵⁾.

L'étude du MSSCO résume de la façon suivante le lien entre un faible revenu et un comportement criminel de même que les mesures à prendre sur le plan de la politique et des programmes d'intervention:

Jusqu'à ce que nous obtenions la preuve du contraire, un faible revenu ne peut pas être considéré, en soi, comme une cause de comportement criminel ou délinquant. Toutefois, le fait que pratiquement toutes les études soulèvent la possibilité de facteurs causals qui sont souvent eux-mêmes reliés de près à la pauvreté nous porte à croire que les stratégies de prévention dirigées vers les familles à faible revenu et leurs enfants seraient (étant donné l'état actuel des connaissances) plus efficaces que des mesures non ciblées. De plus... «la famille défavorisée sur le plan économique est également défavorisée sur le plan émotif» et une intervention au niveau du revenu peut contribuer à remédier en partie au stress qui favorise un comportement criminel. Une intervention au niveau du revenu ne suffira sans doute pas, à elle seule, à éliminer ces conditions, mais elle peut en atténuer certaines (p. 14).

En septembre 1988, sept organismes d'aide à l'enfance ont constitué un regroupement national dans le but d'attirer l'attention sur la pauvreté chez les enfants. Ce regroupement déclare qu'un faible revenu augmente la probabilité qu'un enfant aura besoin de coûteux services de soins

⁽²³⁾ Conseil canadien de développement social, La prévention du crime par le développement social (en collaboration avec l'Association canadienne de justice pénale), Ottawa, 1984.

⁽²⁴⁾ Marion Polonski, Chronic Young Offenders, ministère des Services correctionnels de l'Ontario, Toronto, 1980.

⁽²⁵⁾ R. Tremblay, P. Charlebois, C. Gagnon et S. Larive, Prediction and Prevention of Juvenile Delinquency in Early Childhood: The Montreal Longitudinal Study, Université de Montréal, Montréal, 1986.